

Article 43 du Règlement

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UN NOUVEAU BUDGET VISANT À RÉDUIRE LE TAUX DE CHÔMAGE AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante. Pendant le week-end, 10 députés libéraux de la région de Montréal ont demandé au gouvernement fédéral d'abandonner ses politiques fiscales de restriction afin d'adopter des mesures visant à lutter contre le chômage. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre félicite ces 10 députés libéraux pour leur courage et demande au ministre des Finances (M. MacEachen), le nouveau R. B. Bennett, de présenter un nouveau budget visant à réduire le taux de chômage au Canada.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PARTIS POLITIQUES

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-ASSINIBOINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. D. M. Collette (York-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente. D'ailleurs, la motion que l'on vient de présenter aux termes de l'article 43 du Règlement rend mon intervention encore plus urgente. La semaine dernière, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. MacKenzie), cité dans le journal *Contrast*, publié par la collectivité noire de Toronto, affirmait qu'il approuvait en grande partie la politique raciale du gouvernement de l'Afrique du Sud. Il semble que le député ait abouti à cette conclusion inconcevable après des vacances gratuites de trois semaines et demie en Afrique du Sud, vacances payées par le gouvernement de l'Afrique du Sud.

Étant donné que la semaine dernière, le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré que lui-même et les membres de son caucus n'approuvaient pas les propos du député, je propose, avec l'appui du député de York-Sud (M^{me} Appolloni):

Que le député se rétracte, étant donné que son parti n'approuve pas ses idées répugnantes; si le député devait refuser de se rétracter, que la Chambre prie instamment le caucus du parti progressiste-conservateur d'expulser immédiatement le député de ses rangs.

Mme le président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ASSUMER SES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DE LA MODIFICATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, en dépit de la promesse récente d'élaborer une stratégie économique pour les années 80 et de la décision que le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncée aujourd'hui de faire assumer par les producteurs de blé les frais de transport dans le cas du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à assumer ses responsabilités à l'égard de l'inflation à venir, inflation que lui-même favorise, en ce qui concerne le transport du grain que garantissait jusqu'à maintenant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA REPRISE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, étant donné que la politique de croissance nulle préconisée tant par le parti libéral que par le Nouveau parti démocratique s'est soldée par un échec lamentable, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le Canada revienne aux politiques progressives du gouvernement Clark qui étaient conçues pour favoriser l'emploi, diminuer les taux d'intérêt, redonner au dollar canadien toute sa stabilité et mettre fin à l'exode des capitaux et des emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: Non.

● (1410)

ON DEMANDE DE CONSULTER AVANT DE PRÉSENTER UNE MESURE LÉGISLATIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. A un moment où les investisseurs perdent confiance, le nombre d'entreprises en faillite augmente et le gouvernement fait preuve d'indécision, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) annonce qu'il pourrait modifier à nouveau les modalités régissant l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Modifiées une première fois le 12 novembre, elles l'ont été de nouveau le 18 décembre; des éclaircissements ont été fournis vers la fin de janvier et, vraisemblablement, il y aura encore d'autres modifications. Les Canadiens n'effectueront plus de placements si le gouvernement continue à chambarder les règlements. Afin de favoriser la stabilité et de redonner confiance à l'investisseur, je propose, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement de consulter les intéressés avant de présenter un projet de loi, pour éviter l'embarras de modifications incessantes des règles du jeu, pratique qui ne fait rien pour dissiper l'impression d'indécision, d'instabilité et d'incompétence que donne le gouvernement.